

Communiqué de presse
Papeete, le 09 août 2018

**L'Agence française pour la biodiversité a lancé l'appel à projets
« Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les Outre-mer »
en soutien aux initiatives locales de préservation et de reconquête
de la biodiversité terrestre, aquatique et marine**

Avec l'appui de ses partenaires, et dans le respect des compétences des collectivités d'outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) se mobilise pour soutenir et renforcer les acteurs et réseaux ultramarins engagés en faveur de la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Jusqu'au 1^{er} septembre, associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, acteurs économiques sont invités à candidater !

-- Soutenir les acteurs déjà impliqués et faire émerger de nouvelles initiatives --

L'augmentation démographique, le développement économique et le changement climatique augmentent les pressions exercées sur les espaces les plus sensibles des territoires ultramarins. De nombreux acteurs impliqués tentent d'apporter leur contribution responsable à la préservation de la biodiversité. **Ces acteurs pourraient bénéficier d'un appui, technique ou financier, plus important.** Face à ce constat, et dans le cadre de ses missions, l'AFB souhaite **faire émerger et soutenir des initiatives locales répondant aux priorités d'action de chaque territoire, et renforcer les acteurs, réseaux d'acteurs et organisations, porteurs de projets.**

Disposer d'actions phare ou innovantes et reproductibles doit également contribuer à mieux sensibiliser le grand public, les acteurs sociaux-économiques et les décideurs politiques, au rôle et à la responsabilité majeurs des outre-mer dans la préservation de la biodiversité.

Les porteurs de projets ont jusqu'au **1^{er} septembre 2018, pour déposer leur dossier de candidature**, en vue de formaliser un partenariat avec l'AFB, si leur projet est lauréat.

Pour ancrer l'appel à projets au plus près des spécificités et des acteurs de chaque territoire, l'animation locale du programme est confiée à des « relais locaux ». En Polynésie française, l'antenne de l'AFB, dirigée par Pascale Salaün, est la structure relais qui animera localement l'appel à projets en lien avec le siège de l'AFB et le gouvernement de la Polynésie française.

Par ailleurs, le relais local animera aussi le comité local consultatif, associant les acteurs locaux, dans le cadre du processus de sélection des projets, notamment pour veiller d'une part, au respect des réglementations en vigueur et des compétences locales, et d'autre part, à la cohérence avec des politiques et les priorités d'action des territoires.

L'antenne Polynésie française de l'AFB assure ainsi le rôle de relais local pour les archipels de Polynésie française.



Polynésie française - © Benjamin Guichard / Agence française pour la biodiversité

-- Quatre objectifs pour préserver et reconquérir la biodiversité --

L'appel à projets s'articule autour des quatre objectifs suivants :

- 1/ Maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques
- 2/ Conserver les espèces, de faune et de flore sauvages prioritaires pour l'action publique, et leurs habitats
- 3/ Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité à toutes ses échelles
- 4/ Contribuer à la connaissance partagée et à l'éducation de la nature

Le critère le plus important dans la présélection locale sera la contribution et la cohérence avec les politiques et les priorités d'action du territoire. Les porteurs de projets sont donc invités à définir leur projet par rapport aux stratégies environnementales de la Polynésie française.

L'appel à projets, en bref :

- **Territoires concernés** : ensemble des outre-mer français
- **Montant global** : 4 millions d'euros, en deux sessions de dépôt des candidatures
- **Champ** : reconquête de la biodiversité terrestre, aquatique et marine (hors programmes de recherche)
- **Bénéficiaires** : acteurs associatifs, socio-économiques et institutionnels, hors personne physique et services de l'Etat.
- **Montant de l'aide par projet** : de 1000 € à 300 000 €
- **Taux d'aide** : jusqu'à 80 % des dépenses éligibles dans le cas général (jusqu'à 100 % pour les associations)
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 1^{er} septembre 2018 (session 2)

>> Pour en savoir plus : www.afbiodiversite.fr <<

A propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'AFB est un établissement public administratif du Ministère de la transition écologique et solidaire. Créée le 1^{er} janvier 2017, elle regroupe désormais l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France, ainsi que des personnels du Muséum national d'histoire naturelle et de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. L'agence est actuellement présente dans les outre-mer avec trois parcs naturels marins, Mayotte, Glorieuses et Martinique, des antennes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et dans les cinq départements d'outre-mer avec les services de police de l'environnement, mutualisés avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

L'antenne Polynésie française de l'AFB apporte, à la demande des collectivités locales, un appui technique à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'environnement et au développement durable.

www.afbiodiversite.fr



[@AFbiodiversité](https://twitter.com/AFbiodiversité)

Contacts presse :

Céline Piquier | Maguelonne Deschard
presse@afbiodiversite.fr | 01 45 14 88 63

Contact presse local :

Pascale Salaün / chef d'antenne AFB en Polynésie française
Rozenn Lhermitte / Coordinatrice locale de l'appel à projets
aapoutremer.polynes@afbiodiversite.fr | +689 40 54 29 75 / +689 87 30 84 17